



Présentation du programme TRANSALP

Pour demander à participer au programme TransAlp, les élèves intéressés sont priés de prendre contact avec leur professeur (Laurence.Barret@ac-nice.fr) et/ou avec l'équipe de direction de leur lycée.

Inscription de candidature avant le **17 mars 2019** dernier délai

Séjourner plusieurs semaines dans la famille d'un(e) correspondant(e), fréquenter son école, le (la) recevoir en échange dans sa famille et son établissement : c'est cette expérience que le programme TransAlp propose aux élèves qui étudient l'italien.

Grâce à cet échange, les élèves pourront :

- faire des progrès durables en italien,
- développer leur autonomie,
- découvrir de l'intérieur un pays et une culture.

Les conditions : autonomie, motivation et sens des responsabilités

Le programme TRANSALP s'adresse aux élèves qui étudient l'italien.

Les élèves doivent pouvoir faire preuve d'ouverture d'esprit pour s'adapter à un environnement différent du leur. Ils doivent être motivés pour ce projet et avoir conscience de leur responsabilité vis-à-vis de leur partenaire.

Un accueil réciproque

La durée du séjour est de 4 semaines consécutives.

- Durant cette période, l'élève est hébergé par la famille de son partenaire et est scolarisé dans le même établissement que ce dernier. Le séjour peut se dérouler en partie sur une période de vacances scolaires.
- En retour, il reçoit son correspondant dans sa famille et dans son établissement selon les mêmes principes.

Les frais

- de voyage sont à la charge de la famille de l'élève,
- de séjour sont pris en charge par la famille du correspondant, sur la base de la réciprocité.

Une organisation concertée

Le choix des dates de l'échange est fixé par accord entre les établissements scolaires italien et français, qui signent :

- une convention fixant les modalités de l'échange,
- et un contrat d'études déterminant les objectifs pédagogiques.

L'élève continue d'être inscrit dans son établissement scolaire d'origine et sa scolarité est suivie par l'équipe pédagogique de sa classe, en relation avec l'équipe pédagogique de l'établissement d'accueil.

Un dossier individuel précis sera rempli par l'élève et sa famille, pour permettre aux responsables des établissements d'origine et d'accueil de mieux le connaître et de rechercher un correspondant le plus adapté possible à ses goûts et à sa personnalité.

Les dates de mobilités

La durée de leur séjour en Piémont sera de 4 semaines, dont 1 coïncidente avec la période de vacances.

La période choisie sera du 7 septembre au 5 octobre 2019 pour les italiens, tandis que les étudiants français seront accueillis du 26 octobre au 23 novembre 2019, sans préjudice de la possibilité pour chaque école de convenir de dates éventuelles plus appropriées aux institutions d'accueil respectives et aux besoins particuliers des candidats à l'échange.